

## Rapport « Forum citoyen » Céligny du 30 novembre 2024

### Avec les réponses de la Mairie

#### Introduction

La Commune de Céligny a initié un projet de consultation des citoyens et citoyennes, afin de récolter leurs avis et souhaits sur son aménagement et ses infrastructures. Une facilitatrice professionnelle indépendante a été mandatée pour animer les discussions.

Une invitation à participer à une journée d'échanges et de réflexion sous forme de Forum Citoyen a été lancée à la population.

#### Représentativité

Pour qu'un Forum citoyen se déroule valablement, cela implique que les participants et participantes soient représentatifs de la population.

Pour la journée organisée le 30 novembre 2024, *cette représentativité n'a pas pu être assurée*, notamment par le fait du nombre d'inscrits qui était insuffisant et non représentatif de répartition de la population en % :

Population totale de la commune de Céligny 868 personnes			Participation le 30.11.2024 12 personnes	
<b>GENRES</b>				
Femmes	443	51.1 %	3	25 %
Hommes	425	48.9 %	9	75 %
<b>RÉPARTITION DES ÂGES</b>				
16 à 25 ans	123	14.2 %	0	0 %
26 à 35 ans	102	11.8 %	0	0 %
36 à 55 ans	263	30.3 %	2	16.5 %
56 à 65 ans	114	13.1 %	1	8.5 %
66 ans et plus	132	15.2 %	9	75 %

Par respect pour les personnes inscrites, ainsi que pour le travail réalisé pour organiser cet événement, sa tenue a été maintenue sous forme de ce qui s'apparente à un « groupe de travail ad hoc »

#### Objectifs

1. Entendre l'avis de la population sur différents projets d'aménagement en cours ou à venir, dans le domaine de l'aménagement du territoire.
2. Identifier les souhaits/attentes des citoyens pour ce qui concerne ces projets et notamment la salle communale.

## Sujets et propositions

- A. **Les Grands-Chênes** (réflexion autour des aspects financiers, infrastructures, augmentations de la population, alternatives)

### Proposition citoyenne :

1. Décider d'un moratoire de 10 ans concernant le projet de Grands-Chênes 2.

*C'est important parce que cela permettra de résoudre les problèmes existants à Grands-Chênes 1, que cela correspond aux souhaits exprimés par la population lors du référendum, et que cela permettra d'étudier des alternatives et leur faisabilité, avec l'aide d'un audit externe.*

### Réponse Mairie :

La question de la temporalité est importante. Toutefois, le moratoire n'est pas envisageable étant donné que le plan localisé de quartier (PLQ) est entré en force. Ce PLQ définit les constructions à faire sur les deux parcelles et nous avons une obligation légale de réaliser, dans le cadre de ce PLQ, des immeubles d'habitation.

À noter que le projet entier a été présenté au public lors de l'adoption du PLQ et de la présentation du bureau d'architecte, vainqueur du concours.

Concernant le référendum, le seul objet annoncé officiellement concernait le 2<sup>ème</sup> crédit d'étude de la phase II des Grands-Chênes et non la réalisation du solde des bâtiments prévus dans le P.L.Q. L'argument principal du référendum étant les coûts dudit crédit d'étude.

À noter que nous aurons le retour de deux audits ces prochaines semaines, l'un financier et l'autre constructif afin de valider la phase I.

Nous rappelons que le PLQ est contraignant et qu'aucune alternative n'est légalement possible.

### Proposition citoyenne :

2. Proposer la parcelle n° 648 en droit de superficie, avec une consultation citoyenne sur la nature du projet qui serait proposé.

*C'est important parce que cela permettra de valoriser la parcelle et de générer des revenus pour la commune.*

### Réponse Mairie :

Toute consultation populaire serait sans effet, puisque comme indiqué ci-dessus, le PLQ a force de loi.

Il n'est donc pas possible de dévier de la nature du projet, soit des logements.

Concernant le droit de superficie, cette proposition signifie en termes simples, que la mairie donnerait des droits à un tiers, privé, en échange d'un montant, tels que le droit de construire et d'entretenir, pour un temps limité, un ou plusieurs bâtiments.

Ainsi, la commune, en échange de cette rétribution, perdrait tout pouvoir de décision quant au choix des locataires. Notamment sans pouvoir donner une priorité aux personnes qui sont déjà Célignotes (soit des jeunes ou de personnes âgées qui souhaitent rester), ou encore décider que la priorité soit donnée aux familles, permettant ainsi de maintenir l'école au village.

C'est pour toutes ces raisons que le projet doit être porté par la commune et pour les Célignotes, comme notre mission de service publique nous le demande, seule manière de défendre l'intérêt communal au détriment de l'intérêt privé.

## B. Salle communale (alternatives et valorisation du patrimoine)

### Proposition citoyenne :

1. Envisager l'établissement de la future salle communale sur la parcelle 622, en y intégrant éventuellement la Mairie, ainsi que la possibilité d'y organiser des événements.

*C'est important parce que la salle communale actuelle est limitée à 100 personnes. Il est nécessaire de faire l'analyse de la dimension adaptée à la population et aux événements qui pourraient s'y dérouler.*

### Réponse Mairie :

Le projet de l'installation de la nouvelle salle communale et polyvalente est à planifier dans un avenir proche. Des ébauches sont déjà à l'étude depuis plus de 4 ans. Ce projet est en suspens, d'une part parce que son financement dépend en partie des revenus liés à l'étape II des Grands-Chênes et d'autre part, parce qu'une réflexion plus globale sur un parking supplémentaire est nécessaire.

La décision de garder la Mairie au centre historique du village a été prise par le Conseil municipal lors de la séance du 8 novembre 2022, sur proposition de l'Exécutif.

### Proposition citoyenne :

2. En cas de déplacement de la salle communale et de la Mairie, envisager pour le bâtiment actuel une utilisation dédiée à un EMS ou des appartements protégés et des appartements valorisés.

*C'est important parce que cela permet de valoriser et rentabiliser*

### Réponse Mairie :

Le bâtiment de la Mairie est un bâtiment qualifié d'exceptionnel dans le cadre du recensement architectural du canton de Genève.

Il est donc important de garder le bâtiment tel qu'il est, tant dans son aspect, que dans sa structure et son but, soit : « Mairie, anciennement avec école et commerce » ainsi, seule la salle communale pourrait faire l'objet de modifications, en sachant que tous ces aménagements intérieurs sont donc soumis à des normes strictes de protections du patrimoine.

Dès lors, il semble difficile d'envisager un projet tel que des appartements protégés, et si tel devait être le cas, l'opération serait financièrement extrêmement coûteuse.

#### Proposition citoyenne :

3. Optimiser l'utilisation des espaces existants dans les bâtiments de la **Commune, par exemple envisager la transformation de la salle communale** qui serait rattachée exclusivement à l'école.

*C'est important parce qu'il est préférable d'optimiser les ressources existantes.*

#### Réponse Mairie :

La salle communale et les locaux annexes sont d'hors et déjà dédiés à l'école et au parascolaire durant tous les horaires de prise en charge des enfants.

- C. **Création d'un pont entre les autorités et les habitants et habitantes** (communication, mobilisation d'expertises)

#### Proposition citoyenne :

1. Les autorités prennent des initiatives pour améliorer la communication générale avec les habitants et habitantes.

*C'est important parce que le déficit de communication est source de tensions.*

#### Réponse Mairie :

La remarque est pertinente et nous rassemblons tous nos efforts, afin de répondre, au mieux, à cette demande d'une communication facilitée.

Nous pouvons prendre comme exemple, l'adaptation, depuis 2025, de nos horaires d'ouverture de la Mairie, afin d'améliorer les temps de réception et d'accueil à un plus grand nombre.

Le Maire et les Adjointes sont disponibles, sur demande, pour un rendez-vous, et sont régulièrement présents lors des manifestations de façon à pouvoir échanger avec chaque citoyen.

Un bulletin saisonnier est édité, ainsi qu'une Newsletter mensuelle et des tournages réguliers.

De plus, le site internet de la commune contient toutes les informations nécessaires à chacun.

Finalement, l'administration se tient à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions citoyennes.

Nous profitons encore de rappeler que les séances du Conseil municipal sont non seulement publiques, mais que le procès-verbal de chacune de celles-ci, est consultable en tout temps et publié sur le site internet.

Profitons encore de souligner que les panneaux d'affichage sont régulièrement mis à jour et que 4 séances publiques d'information ont été organisées en 2024.

À cela s'ajoute la possibilité donnée aux citoyens de faire des pétitions et d'interpeller par écrits les conseillers municipaux.

Pour conclure, nous restons par ailleurs totalement ouverts à toutes propositions constructives, qui nous seraient présentées par nos citoyens.

#### Proposition citoyenne :

2. Faciliter la participation des citoyens et citoyennes qui sont disposés à transmettre des propositions au CM/CA, par écrit, en assistant aux Conseils ou par le biais de rendez-vous avec le CA/Le Maire.

*C'est important parce qu'il y a un réel manque de communication, que cela pourrait dynamiser l'administration et garantir la qualité administrative.*

#### Réponse Mairie :

Nous ne pouvons que répéter les points énoncés ci-dessus (cf. point C.1.).

#### Proposition citoyenne :

3. Créer un « pool » d'experts issus de la population, mis à disposition du CA/CM pour offrir des conseils sur des problèmes particuliers.

*C'est important parce qu'une meilleure expertise dans différents domaines permet de prendre les bonnes décisions et que cela permet également que la population se sente impliquée.*

#### Réponse Mairie :

Si des citoyens sont intéressés à faire partager leurs domaines d'expertise, nous recevrons volontiers leurs candidatures et nous les intégrerons, dans le

cadre de projet en lien avec leur champ de compétences, à la sélection qui sera faite.

Nous rappelons, néanmoins, que nous sommes une administration publique et donc soumise à des réglementations et des lois strictes et contraignantes en ce qui concerne les mandats octroyés.

Par ailleurs, nous sommes aussi, comme toutes les communes, sous le contrôle de l'État, via le Service des Affaires Communales (SAFCO), dépendant lui-même du Département des Institutions et du Numériques (DIN).

#### Proposition citoyenne :

4. Sur chaque objet spécifique, créer une commission paritaire composée d'élus et de citoyens et citoyennes compétents du domaine, en y associant une publication des travaux.

*C'est important par ce que cela implique la population et ses ressources.*

#### Réponse Mairie :

Il est important de rappeler les règles de la démocratie suisse où les personnes impliquées doivent être élues, afin de pouvoir représenter le peuple et mener les différentes instances publiques (Conseil Fédéral, Conseil d'État, Conseil Administratif et Conseil municipal).

Le rôle d'une commission paritaire ne pourrait se substituer à nos instances élues démocratiquement (Conseil Administratif [CA] et Conseil Municipal [CM]).

C'est dans ce sens que la commune a, par ailleurs, fait des communications et une séance publique d'information sur les rôles et tâches des Conseillers Administratifs et Conseillers Municipaux, pour informer et inciter les citoyens à s'impliquer dans la vie politique.

C'est grâce à tout ce travail en amont, que des élections vont avoir lieu en mars et avril prochain. Il est à noter que hormis lors des dernières élections complémentaires de juin 2024, ce type d'élection n'avait pas eu lieu depuis 1997.

Ce sont ces mêmes règles issues de la démocratie suisse qui permettent aux citoyens de pouvoir solliciter les autorités politiques, d'assister aux séances du Conseil Municipal, ou encore de prendre connaissance des procès-verbaux.

#### Proposition citoyenne :

5. Mobiliser l'expertise professionnelle pour aider le Conseil Administratif sur les différents points/projets à traiter.

*C'est important parce que cela permet d'être encadré par des gens compétents.*

### Réponse Mairie :

À noter que pour l'ensemble des dossiers de politiques publiques (au nombre de 13 sur le canton de Genève), chaque projet est mené par l'Exécutif avec le soutien de l'administration et d'experts, en cas de nécessité. L'appel à des experts est réglementé dans le cadre de la législation sur les administrations publiques.

Ces projets sont ensuite soumis, par voie de délibération, au Conseil Municipal. C'est ce dernier qui décide, par votation, de la suite à donner au projet : continuation, arrêt ou renvoi en commission.

### **Autres sujets non élaborés en détail**

#### Proposition citoyenne :

Demander au bureau d'urbanistes Urbaplan l'actualisation du Schéma Directeur de la Commune de Céligny, en tenant compte des souhaits et propositions émis durant la journée.

#### Réponse Mairie :

La modification du schéma directeur communal de 2022 ne nous semble pas pertinente, dans la mesure où, pour le moment, il ne s'agit que de possibilités d'aménagements.

En effet, le territoire communal n'ayant pas été modifié depuis 2022, les changements ne seront apportés qu'au moment où les projets seront acceptés et en place.

#### Proposition citoyenne :

Plage de Céligny : La plage de Céligny fait partie du patrimoine de la Commune. On y constate une surfréquentation et les participants et participantes souhaitent que les autorités réfléchissent aux possibilités de mieux gérer cet espace communal.

#### Réponse Mairie :

Effectivement, ce point est un sujet récurrent et important pour notre commune. Il fait l'objet d'un suivi et d'une réflexion régulière afin d'apporter les meilleures

solutions en consultation avec les parties prenantes (police, exploitant, communes voisines, capitainerie, voisins et usagers, etc.)

Nous travaillons depuis plusieurs années pour améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs, notamment en :

Contrôles et limitation du temps de parking  
Limitation des accès  
Sécurisation des lieux (pistes cyclables et limitation de vitesse)  
Aménagement, cadrant l'utilisation des lieux.

Nous réitérons notre appel à la population à nous transmettre, par écrit, leurs idées et propositions d'améliorations.

## **Conclusion**

Les participants et participantes ont apprécié l'initiative des autorités communales visant à impliquer les citoyens et citoyennes dans des réflexions liées aux aménagements et infrastructures. Il est souhaité que ce genre de rencontre puisse se répéter à l'avenir, certains suggérant à un rythme d'une fois l'an.

### Réponse Mairie :

Nous remercions chaleureusement tous les participants(es) pour leur intérêt et leur implication à ce groupe de travail ad hoc.

Considérant d'une part l'investissement en ressources humaines (personnel administratif réduit) et financières (mandataires spécialisés) qu'il a été nécessaire de mobiliser pour organiser cette journée et d'autre part la représentativité qui n'a malheureusement pas pu être atteinte, vu le nombre restreint d'inscrits, il n'est, pour le moment, pas envisageable de réitérer ce type de journée.

Néanmoins, nous restons ouverts, le cas échéant, à d'autres formes de consultations citoyennes.

Pour finir, nous encourageons vivement tous les Célignotes à nous faire part de leurs réflexions, en tout temps, via l'adresse email [info@celigny.ch](mailto:info@celigny.ch) ou par courrier, afin de nourrir nos réflexions.

En conclusion, nous profitons encore de vous rappeler que les séances du Conseil Municipal sont publiques et que vous avez la possibilité de consulter l'ensemble des canaux de communications de la commune ou de vous adresser à l'administration communale soit durant les horaires d'ouvertures, soit par mail à [info@celigny.ch](mailto:info@celigny.ch).